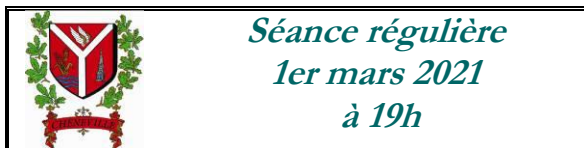


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence par téléconférence/ vidéoconférence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau. Le tout est autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon l'arrêté ministériel 2020-04 du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL**

**2021-03-030**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-03-031**

**Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1er février 2021**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 1er février 2021;

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS**

### **4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS**

La liste des permis en urbanisme, ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de février 2021.

## 5. DOSSIERS À TRAITER

### 5.1. 2021-03-032

#### **Radiation de soldes de comptes en souffrance**

**ATTENDU QUE** la directrice générale a soumis une liste de créances jugées irrécouvrables, et ce malgré l'application des mesures de recouvrement;

**ATTENDU QU'** il s'agit de créances provenant de taxes de terrains vacants, incluant des intérêts, qui sont dues depuis plus de 3 ans et qui ne sont pas payées;

**ATTENDU QUE** ces sommes sont prescrites et qu'il y a lieu de les radier des comptes à recevoir;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux  
et résolu

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la radiation du solde des comptes établis selon la liste présentée par la directrice générale au montant de 3 240.08 \$.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.2. 2021-03-033

#### **Demande d'aide financière auprès du député, Monsieur Mathieu Lacombe, pour l'amélioration du réseau routier**

**ATTENDU QUE** la réparation des chemins de la municipalité demande beaucoup d'investissement financier chaque année;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale à faire une demande d'aide financière auprès du Député, monsieur Mathieu Lacombe, pour l'amélioration du réseau routier de la municipalité.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.3. 2021-03-034

#### **Entente MTQ – Balayage de rue 2021**

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté la résolution 2016-12-317 demandant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) de conclure une entente afin que la municipalité puisse s'occuper du balayage de rue elle-même;

**ATTENDU QUE** le MTQ offre un montant de 1 748.00 \$ afin que la Municipalité effectue le balayage de rue durant l'été 2021 sur les routes 315 et 321 situées sur le territoire de la municipalité;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville madame Krystelle Dagenais, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-03-35**

**Entente MTQ – Tonte de gazon 2021**

**ATTENDU QU'** une portion de l'accotement, située dans l'emprise de la route 315 (Albert-Ferland) laquelle est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ), doit être tondue, de même qu'un bout de terrain appartenant au MTQ sur la rue Papineau;

**ATTENDU QUE** le MTQ offre un montant de 860.49 \$ afin que la Municipalité effectue 8 tontes durant l'été 2021 sur ces portions de terrains;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents relatifs à cette entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4. 2021-03-036**

**Projet Papineau Numérique, phase 1 – Approbation de l'accord d'accès municipal**

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

**ATTENDU QUE** la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral «Brancher pour innover» et du programme provincial «Québec branché» déposée pour le projet «Papineau Numérique» a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

**ATTENDU QUE** la MRC de Papineau est le «propriétaire des infrastructures de télécommunications» tel que défini dans la Loi sur les télécommunications, L.C. 1993, ch. 38 (la «Loi sur les télécommunications») est une entreprise canadienne de télécommunications (une «entreprise») et est assujettie aux exigences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le «CRTC»);

**ATTENDU QUE** pour agir comme entreprise, la MRC de Papineau doit construire, entretenir et exploiter son équipement sur une servitude – ou au-dessus, au-dessous ou aux abords de

celles-ci («sur») -, qu'il s'agisse de voies publiques, de rues, d'accès routiers, de voies, de ponts ou de viaducs qui relèvent de la municipalité (collectivement les «servitudes») ou tout autre lieu public tel que convenu entre les parties;

**ATTENDU QUE** aux termes de l'article 43 de la Loi sur les télécommunications, la MRC de Papineau requiert le consentement de la municipalité pour installer ses équipements sur une servitude et que la municipalité doit accorder à la MRC de Papineau un droit d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif pour autant qu'un tel droit d'accès ou d'utilisation n'interfère pas abusivement avec l'utilisation et la jouissance par le public ni ne brime aucun droit ou privilège concéder préalablement à la date d'entrée en vigueur;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de définir les modalités en vertu desquelles la municipalité donne, par les présentes, son approbation en fonction d'un accord d'accès municipal, lequel est déposé auprès des membres du Conseil pour considération;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville approuve, par le biais de la présente résolution, l'accord d'accès municipal proposé par la MRC de Papineau, dans le cadre de la réalisation du projet «Papineau Numérique», et par le fait même, accorde à la MRC un droit d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif afin de lui permettre, notamment d'installer ses équipements;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

**QUE,**

La présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5. [2021-03-037](#)**

**Adoption du Plan de Mise en Œuvre Local 2020 (année 2 du Schéma de couverture de risques)**

**ATTENDU QUE** le Plan de Mise en Œuvre Local 2020 en rapport au Schéma de couverture de risques à incendie a été transmis par le directeur adjoint du Service de sécurité incendie (SSI);

**ATTENDU QUE** le conseil a pris connaissance des grandes lignes dudit rapport annuel;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville entérine ledit plan 2020;

**QU',**

Une copie du plan soit transmise à monsieur Éric Lacasse, responsable en matière du schéma de couverture de risques des incendies de la MRC de Papineau;

**QU',**

Une copie de la présente résolution soit transmise au responsable du service des incendies de Lac-Simon/Chénéville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6. 2021-03-038**

**Facturation Servitech – Honoraires professionnels pour l'équilibrage du rôle d'évaluation 2022-2023-2024**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une facturation de Servitech pour leurs honoraires professionnels en lien avec l'équilibrage du rôle d'évaluation 2022-2023-2024;

**ATTENDU QUE** la facture représente le 1<sup>er</sup> versement équivalent à 45% du coût total;

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 13 112.24 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 15 075.80 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit prise au compte 02-15000-417.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.7. 2021-03-039**

**Recommandation d'un membre au CCU – Alexandre Lafleur**

**ATTENDU QUE** monsieur Alexandre Lafleur, résident de la municipalité de Chénéville, a manifesté son intérêt de faire partie du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);

**ATTENDU QUE** monsieur Lafleur a fourni la preuve qu'il est résident permanent (depuis au moins douze (12) mois) de la municipalité de Chénéville, tel que stipulé dans le règlement constituant le CCU;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la candidature de Monsieur Alexandre Lafleur à titre de membre du CCU.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.8. 2021-03-040**

**Aide financière pour camp de jour – Été 2021 – Modalités**

**ATTENDU QU'** il n'y aura pas de camp de jour à Chénéville à l'été 2021;

**ATTENDU QUE** les municipalités environnantes offrent des camps de jour;

**ATTENDU QU'** afin d'aider financièrement les parents des enfants de Chénéville, le conseil propose une aide financière pour l'inscription à un camp de jour de la région, selon les conditions suivantes :

-l'enfant pour laquelle l'aide financière est demandée est âgé entre 4 et 12 ans;

-les parents devront fournir la preuve que l'enfant et le parent sont résidents de Chénéville;

-les parents devront fournir la preuve d'inscription (facture) à un camp de jour de la région;

-l'enfant devra fréquenter le camp pour un minimum de 4 semaines;

- l'aide financière sera payable sur preuve de fréquentation (formulaire) du camp, après le début de celui-ci;

-toutes les demandes doivent être déposées au plus tard le 31 août 2021.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise qu'un montant de 125.00\$ soit offert aux parents des enfants chénévillois inscrits à un camp de jour, à concurrence de 20 subventions offertes sur le principe du premier arrivé, premier servi;

**QUE,**

La subvention soit payable sur réception de tous les documents demandés;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 02-70193-447 et, s'il en manque, prendre le surplus des activités de l'année courante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.9. 2021-03-041**

**Autorisation de signature renouvellement entente de location de salle – In Médias**

**ATTENDU QU'** une demande pour le renouvellement de la location d'un local au Centre St-Félix-de-Valois a été faite par In Médias Inc., le groupe propriétaire, entre autres, des journaux Info Petite Nation et Info de la Basse-Lièvre;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire signer une nouvelle entente pour la location de ce local;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Krystelle Dagenais, directrice générale et monsieur Gilles Tremblay, maire à signer l'entente pour la location d'un local à In Médias pour une période d'un an;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. CORRESPONDANCE**

### **C-001 Demande d'appui – Organisme Unis Pour la Faune (UPF)**

2021-03-042

#### **Demande d'appui – Organisme Unis Pour la Faune (UPF)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

**ATTENDU QUE** l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

**ATTENDU QU'** au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle;

**ATTENDU QUE** certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

**ATTENDU QUE** selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26% du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

**ATTENDU QU'** un des sondages réalisés par le Ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72% des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLB);

**ATTENDU QUE** les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;



**ATTENDU QUE** le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 55 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx et résolu

**QUE,**

La Municipalité de Chénéville appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois;

**QU',**

Il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices été adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé;

**QUE,**

L'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **C-002 Dépôt lettre - Ferme Porcine Lavergne SENC**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville reçoit le dépôt d'une lettre de félicitations de la Ferme Porcine Lavergne SENC concernant les décorations de Noël installées sur la rue Principale près de l'église. Un accusé de réception sera envoyé aux signataires de la lettre.

#### **C-003 Demande d'appui envers la campagne vers des collectivités durables**

**2021-03-043**

**Demande d'appui au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes - Campagne vers des collectivités durables**

**ATTENDU QUE** les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale;

**ATTENDU QU'** au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande;



- ATTENDU QUE** des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;
- ATTENDU QUE** pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules;
- ATTENDU QUE** les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires;
- ATTENDU QUE** les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible;
- ATTENDU QUE** Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste;
- ATTENDU QUE** le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution;
- ATTENDU QUE** le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

**QUE,**

La Municipalité de Chénéville appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et transmette à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joigne une copie de la présente résolution;

**QU',**

Une copie de cette résolution soit transmise à madame Jan Simpson, présidente nationale du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes;

**QU',**

Une copie de cette résolution soit également transmise à monsieur Stéphane Lauzon, Député, Circonscription d'Argenteuil-La Petite Nation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## C-004 Dépôt lettre – Madame Liette Long Dentiste

Le conseil de la Municipalité de Chénéville reçoit le dépôt d'une lettre de remerciement de la dentiste Liette Long suite à une lettre pour son départ à la retraite. Madame Long y fait mention de sa satisfaction d'avoir pu trouver de la relève, monsieur Stéphan Lamarre pour son centre dentaire et de l'innovation dont cette relève fait preuve.

Un accusé de réception sera envoyé à la signataire de la lettre.

### 7. VARIA

## 8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2021-03-044

### ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro # 11 626 à # 11 653 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 28/02/2021 et dont le total se chiffre à **96 895.36 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **61 448.68 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **158 344.04 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

## 9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2021-02-045

### ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du 17 janvier 2021 au 13 février 2021 au montant total de **22 316.58 \$**.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 10. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas de questions reçues du public. La séance se déroule à huis clos (arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis).

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2021-03-046**

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h13.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\_\_\_\_\_  
Gilles Tremblay, Maire

\_\_\_\_\_  
Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.